

35 - 06/11/2025 DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET DE REQUALIFICATION DU FRONT DE MER SECTEUR 1 (26).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 7.5 Subventions	DECISION MUNICIPALE N° 35
---	---	---

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 26
Vu la délibération du Conseil municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,
Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Demande de subvention - Projet de requalification du front de mer secteur 1.

Article 1 :

La promenade du front de mer d'Argelès-sur-Mer participe de la notoriété de la station balnéaire. Trait d'union entre un port en pleine mutation et un Office de Tourisme ancré dans la modernité, le front de mer nécessite une requalification globale et structurante : pour l'attractivité de notre littoral, pour des services étendus, pour des espaces publics de qualité à travers notamment une renaturation importante, la création d'équipements sportifs et de loisirs pour tous, et pour des déplacements doux renforcés et sécurisés. Cette requalification sera décomposée dans le temps et par secteurs. Elle démarrera par une première tranche entre le Bois des Pins et la mer, hors domaine public maritime. Le projet est positionné sur le parking existant du Casino et sur le mini-golf en friche.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique de modernisation et d'attractivité du territoire, dans un double contexte de classement « station touristique » en cours de renouvellement et des investissements structurants réalisés ces dernières années (Office de Tourisme, pistes cyclables, digue du port, Maison de la Mer...).

Article 2 :

Le coût de l'opération est estimé à 1 454 505€ H.T, dont 129 500€ H.T d'études.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

REQUALIFICATION DU FRONT DE MER - TRANCHE 1		
	MONTANT HT (€)	Part (%)
ETAT (DSIL)	236 859	16%
REGION (AAP OCCITANIE-SPORT SANTE LOISIRS)	20 000	1%
DEPARTEMENT (Aides aux communes)	150 000	10%
INTERCOMMUNALITÉ (Fonds de concours)	523 823	36%
Ville d'Argelès-sur-Mer	523 823	36%
Coût global de l'opération	1 454 505	100%

La commune s'engage à solliciter les financements présentés.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.
Le :

Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ
Fait à Argelès-sur-Mer, le : 06/11/2025

En date du 6/11/2025

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie



Le Maire,
Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée F. Legault.com

99_RU-066-216600080-20251106-DEC35_25110

